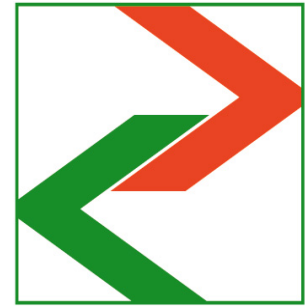


Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



***ASSOCIATION DES REGIONS FRONTALIERES
EUROPEENNES
(ARFE)***

Rapport de l'exercice 2007

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Structure des membres de l'ARFE	4
3.	Assemblée générale de l'ARFE et Conférence annuelle 2007	4
3.1	Assemblée générale	4
3.2	Symposium	7
3.3	Conférence annuelle	8
3.4	Attribution du Prix de l'ARFE 2007	14
4.	Comité directeur	14
5.	Thèmes principaux pour 2007	15
5.1	Politique de Cohésion et Politique régionale européennes	15
5.2	Groupement Européen de Coopération Territoriale	18
5.3	Agenda territorial	19
5.4	Secteur transfrontalier de la santé	21
5.5	Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche	21
5.6	Chargé de mission pour les questions frontalières auprès de l'Union européenne	25
5.7	OCR Change on Borders	27
5.8	Forums politiques de l'ARFE	27
5.9	Coopération avec l'ESPON, INTERACT, EURISY et la MOT	28
5.10	Publications de l'ARFE	30
6.	Contacts avec les Instances européennes	31
7.	L'ARFE et la globalisation	32
8.	Possibilités de travail de l'ARFE	33
9.	Secrétariat général	34

1. Introduction

Au niveau européen commença en 2007 la nouvelle période de programmation jusqu'à 2013, basée sur des Directives de l'Union européenne et comportant des nouveautés essentielles relatives :

- à la Politique européenne régionale et de Cohésion
- à la Coopération territoriale
- au Programme de Voisinage et de Partenariat
- à l'Instrument de préadhésion
- au Groupement Européen de Coopération Territoriale.

Il est important pour l'avenir qu'il soit non plus question en Politique régionale de zones cibles géographiques, mais de trois objectifs politiques. Ainsi, la Coopération transfrontalière, principalement, sera ancrée comme tâche politique de l'Union européenne en tant que partie de la Coopération territoriale. La relégation de la Coopération aux frontières extérieures (pour ce qui concerne les Programmes de Voisinage et de Partenariat) vers la DG Relex constitue une option politique importante, dont les résultats doivent encore être attendus. Sur toutes ces questions joue l'Agenda territorial qui s'est trouvé au centre de l'Assemblée générale de Pampelune en 2006.

Alors que le Traité de Constitution européenne avait échoué, le Traité de Lisbonne fut adopté. Les revendications essentielles de l'ARFE, à savoir l'introduction de la Cohésion territoriale et l'ancrage de la Coopération transfrontalière, sont conservées dans le Traité.

Après les changements dans le personnel de la fin 2006, certains accents en rapport avec les contenus ont été portés par le nouveau Secrétaire général (espace rural, secteur sanitaire, Coopération d'universités) et la structure organisationnelle développée (essai d'un Comité directeur politique plus restreint, formation de groupes de travail ad hoc, modifications dans l'Assemblée générale).

Au cours de l'année 2007, certains membres de l'ARFE reçurent de hautes distinctions internationales :

Reinhold Kolck, Vice-président, l'Ordre d'Oranje Nassau du Royaume des Pays Bas,
Frans Willeme, Trésorier, la Bundesverdienstkreuz à bande de la République fédérale d'Allemagne,
Jens Gabbe, Membre d'honneur, l'Ordre National du Mérite de la République française.

2. Structure des membres de l'ARFE

Fin 2007 et début 2008, l'ARFE comptait plus de 100 membres, représentant plus de 200 Régions frontalières réparties sur tout le territoire européen. La différence entre le nombre d'adhérents et le nombre de Régions frontalières s'explique par le fait que les Régions transfrontalières englobent plusieurs Régions frontalières nationales et que des Associations comme l'ARGE Alp, le Conseil nordique, l'Eurorégion Carpates, etc., comptent dans leurs rangs plusieurs Régions frontalières appartenant à différents États.

La composition de l'ARFE reflète toujours un bon équilibre entre Régions frontalières et transfrontalières, tant dans les « anciens » que dans les nouveaux États membres de l'Union européenne. L'ARFE reste d'avis que son domaine de travail a pour limite les nouvelles frontières extérieures de l'Union européenne (y-compris les régions avoisinantes de Russie, de Biélorussie, d'Ukraine, de Moldavie et des pays voisins du Bassin méditerranéen).

On a jadis accepté l'adhésion de nouveaux membres issus de Russie et de ses pays voisins en dehors de l'Union européenne. Mais il est établi d'une manière générale qu'un plus large champ d'action géographique est difficile à piloter du point de vue des contenus, mais surtout financièrement, compte tenu des effectifs actuels et des cotisations des membres.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, l'ARFE a accueilli de nouveaux membres:

- Eurégion Danubius (RO/BG)
- Regionalverband Südlicher Oberrhein (D)
- Région Alentejo (P)
- Région Centro (P)
- Eurorégion Stara Planina (BG/SRB)
- Eurorégion Nishava (BG/SRB)
- Eurorégion Danubius 21 (RO Teil)
- Lviv Oblast (UKR)
- Eurorégion Yaroslavna (RUS/UKR)-en tant qu'observateur
- Eurorégion Ipel-Ipoly (SK/HU)-en tant qu'observateur.

3. Assemblée générale de l'ARFE et Conférence annuelle 2007

3.1 Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'ARFE et la Conférence annuelle 2007 se sont tenues les 13 et 14 septembre 2007 à Lappeenranta et Imatra (FIN). Plus de 200 participants issus de 28 États y ont assisté. L'organisation de cette manifestation par la Région de Carélie du sud peut être qualifiée d'excellente.

À l'occasion de l'Assemblée générale, les membres se sont principalement penchés sur le Rapport d'activité, les Comptes annuels et les prévisions budgétaires pour 2007.

Il y eut des modifications dans la composition du Comité directeur, dues au départ de membres, à de nouvelles nominations, etc., qui sont donnés en notes :

Président :

M. Lambert van Nistelrooij, MPE, Comité du Développement régional

1er Vice-président :

M. Heider, Vice-président de la Région alsace, France

Vice-présidents :

Nom	Organisation	Zone frontalière
Mme Backgren	Österböttens förbund / Kvarken Rådet	FIN/NO/SE/RUS
Mme Pallero Espadero ¹	Extremadura/ Alentejo/ Centro	ES/P
M. de Buck	Euregio Scheldemon	B/NL
M. Charakidis	Euroregion Nestos-Mesta	GR/BUL
M. Iacop	Regione Friuli-Venezia Giulia	IT/SI/AT
M. Kolck	Ems Dollart Region	DE/NL
Mme Lackner-Strauss	Euregio Bayerischer Wald/Böhmerwald	AT/DE/CZ
M. Maitia	Pyrénées / Aquitaine	FR/ES
N.N.	N.N.	PL

Présidents honoraires :

M. Ahrens, ancien Président

M. Vallvé, ancien Président

Membres d'honneur :

M. Mitterdorfer, ancien membre

M. Gabbe, ancien Secrétaire général

Trésorier :

M. Willeme, EUREGIO (DE/NL)

Mitglieder:

Nom	Organisation	Zone frontalière
M. Möller	Øresundskomiteen	DK/SE
Mme Kunsemüller ²	Sønderjylland-Schleswig	DK/DE
M. Ronkainen	Tornedalen	SE/FI/NO
M. Hyttinen	Carélie du nord/ Euregio Karelia	FI/RUS
M. Greif	Euroregion Elbe / Labe	CZ/DE
M. Friese	Euregio Spree-Neiße-Bober	DE/PL
M. Skamarocius	Euroregion Nemunas	LT/PL/BY
M. Kulik	Euroregion Nysa	CZ/DE/PL
M. Hermansson	Värmland	SE/NLO
M. Molloy	NorthWestRegionCrossBorderGroup	IE/GB
M. Eurlings	Euregio Maas-Rhein	B/DE/NL
M. Weiß	Euregio Bayerischer Wald/Böhmerwald	AT/CZ/DE
M. Haberkorn	Euregio Egrensis	CZ/DE
M. Steinmaßl	Euregio Salzburg/ Berchtesg.Land/Traunstein	AT/DE
M. Muñoz	País Vasco	ES/FR
Mme do Carmo Marques-Pino	Catalunya	ES/FR
M. Gómez-Reino Lecoq	Galicia	ES/P
M. Valverde Gomez	Castilla y León	ES/P
M. Luther	Bozen/Südtirol	AT/IT
M. Jakob	RegioTriRhena	CH/DE/FR
M. Attaguile	Regione Siciliana	IT

¹ Suite aux élections régionales de juillet 2007, Madame Pallero Espadero remplace Monsieur Sanchez Amor.

² Mme Kunsemüller a été nommée membre remplaçant du Comité directeur en juillet 2007.

M. Staudigl	ArGe Alp	AT/CH/DE/IT
Mme Laszlo Major	Carpathian Euroregion (H)	H/PL/RO/SK/UA
M. Papademetriou	Euroregion Nestos-Mesta	BG/GR
M. Tatsis	Border Region Delta-Rhodopi	BG/GR
M. Girard	CAFI	FR/IT
M. Požarnik	Slovénie	AT/H/HR/IT/SI
M. Obrycki	Euroregion Pomerania	DE/PL/SE
Mme Csókasi	Euroregion DKTM	H/RO/SRB
Mme Purcaru	Giurgiu Local Council	BG/RO

Président du Comité consultatif :

Herr Freiherr von Malchus, Unna (D)

Auditeurs ::

M. Jungk (AU)
M. Sammer (D)

Observateurs :

M. Bohner, Conseil de l'Europe (D)
M. Klipp, Assemblée des Régions Européennes (D)
M. Radvilavicius, Conseil des Ministres des Pays nordiques

Remplaçants :

Nom	Remplace	Organisation/Région
M. Barrau	M. Maïtia (pas comme V.-pr.)	France/Espagne
M. Leenen/ Herr Aaberg	M. Möller	Øresundskomiteen
M. Gammelgaard ³	Mme Kunsemüller	Sønderjylland-Schleswig
Mme Comelli ⁴	M. Iacop (pas comme V.-pr.)	Region Friuli-Venezia Giulia
Mme Defrancesco	...	Province de Trento
M. Rainer	M. Luther	Bozen/ Südtirol
M. Leskinen	M. Hyttinen	Euregio Karelia
M. Patri	Mme Lackner-Strauss (Pas V.-pr.)	Euregio Bayer. Wald/Böhmerw.
M. Preußcher	M. Greif	Euroregion Elbe/Labe
M. Greiter	M. Staudigl	Arge Alp
M. Krebs	M. Willeme (pas comme Trés.)	EUREGIO
M. Neef	M. Kolck (pas comme V.-pr.)	Ems Dollart Region
MM. Zubiaur/ Hueso/Muñoa		Navarra/Pais Vasco
Mme Rainha/Herr Corrales	M. Sanchez Amor (pas V.-pr.)	Extremadura
M. Martín Mallén/Mme Colomina ⁵		Aragon/Catalunya
M. Cao Fernandez	M. Gómez-Reino Lecoq	Galicia
Mme Maria José Gato ⁶	M. Valverde Gomez	Castilla y León
M. Evers	M. Eurlings	Euregio Maas-Rhein
M. Sammer	M. Weiß	Euregio Bayer.Wald/Böhmerwald
Mme Petrick	M. Friese	Euregio Spree-Neiße-Bober
M. Oberdorfer/M. Jakl	M. Haberkorn	Euregio Egrensis
M. Jankowski	M. Kulik	Euroregion Nysa
M. Melander	Mme Backgren (pas V.-pr.)	Österböttens Förbund/Kvarken
Mme de Pauw	M. de Buck (pas comme V.-pr.)	Euregio Scheldemond
Mme Arthurs/ Mme Mullan	M. Molloy	N.W.RegionCrossBderGroup
M. Westman	M. Ronkainen	Bothnian Arc Association
N.N.	N.N.	Euroregion Pomerania
Mme Renner ⁷	M. Požarnik	Slowenien

³ M. Gammelgaard a été nommée membre remplaçant du Comité directeur en juillet 2007.

⁴ Mme Comelli a remplacé M. Ambrosi.

⁵ Mme Colomina a remplacé Mme Repullo.

⁶ Mme Gato a remplacé Mme Ferreiro.

⁷ Mme Renner a remplacé M. Suvorov.

3.2 Symposium

Après l'Assemblée générale eut lieu le Symposium sur « la nouvelle Politique de Voisinage », spécialement destiné aux besoins de la région hôte et des membres de l'ARFE aux nouvelles frontières extérieures.

La Table ronde fut consacrée, sous la Présidence de **Lambert van Nistelrooij**, MPE et Président de l'ARFE, à de nouveaux aspects politiques et pratiques.

Une introduction au thème fut donnée par :

Paavo Väyrynen, Ministre du commerce extérieur et du développement (FIN)

Emma Udwin, Cabinet de la Commissaire pour les relations extérieures et la Politique européenne de Voisinage

Sergey Miroshnikov, Directeur, Department of Federal Affairs, State and Local Governance, Ministère du développement régional de la Fédération de Russie (RUS)

Les participants à la discussion furent :

Jan Olbrycht, MPE, Président par intérim du Comité de Développement régional du Parlement européen (PL)

Andrzej Pruszkowski, Président de l'Eurorégion Bug (PL/UA/BY),

Président de l'Assemblée parlementaire de la Voïvodie Lubelskie (PL)

Iwona Kur, NEEBOR (Network of Eastern External Border Regions) (PL)

Fulga Turcu, Euroregion Siret-Prut-Nistru (RO/MD), Iasi County Council (RO)

Comme suite au Symposium se rassemblèrent les groupes de travail ad hoc pour le secteur sanitaire et les frontières extérieures, afin de discuter de leur programme de travail.

3.3 Conférence annuelle

La Conférence annuelle 2007 avait pour thème « **Les solutions innovantes pour les Espaces transfrontaliers ruraux** ». Elle fut ouverte par un discours de bienvenue de :

Timo Puttonen, Directeur de la Région de Carélie du Sud (FIN)
Heikki Järvenpää, Président du Conseil municipal de Lappeenranta (FIN)
Tatiana Vladimirova, Comité des relations extérieures, administration municipale de Saint Petersburg
Lambert van Nistelrooij, Membre du Parlement européen, Président de l'ARFE

La première Table ronde, sous la Présidence d'Urpo Moisio, Carélie du Sud (FIN), s'occupa des aspects politiques et stratégiques.

Prurent part aux discussions:

François Maïtia, Vice-président de la Région Aquitaine et Vice-président de l'ARFE (FR)
Josep Tortosa, REDR (réseau espagnol de développement rural) (ES)
Iwona Kur, Bureau régional de la Voïvodie de Warmina-Mazurie à Bruxelles
Steffen Rubach, Directeur, EuRegio Salzburg Berchtesgadener Land-Traunstein (DE/AT)

La seconde Table ronde, sous la Présidence de **Sture Hermansson**, Directeur, Värmland (SE), présenta des pratiques éprouvées.

Les participants en furent

Caitriona Mullan, Directrice de programme pour le développement stratégique, Irish Central Border Area Network (ICBAN) (UK/IRL),
Erwin Schmitz, Directeur de l'Euregio Rhein-Waal (DE/NL)
Christian Preußcher, Directeur de l'Eurorégion Elbe/Labe (DE/CZ)
Pieter Parmentier, Stichting Stimuland (Film) (EUREGIO) (NL)
Antti Pätilä, Directeur, Technopolis Ventures Kareltek (FI)

La Conférence annuelle entérina à l'unanimité la déclaration finale suivante :

Introduction

Les réformes de la Politique agricole commune (PAC) de 2003 et 2004 représentent un grand pas en avant sur le chemin de l'amélioration de la compétitivité et d'un développement durable des activités agricoles au sein de l'Union européenne. Elles donnèrent le cadre de réformes futures, notamment pour les nouvelles mesures de développement de l'espace rural.

Les « Orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural » constatent en outre que les synergies entre Politique structurelle, Politique de l'emploi et mesures en vue du développement de l'espace rural doivent être significativement intensifiées. Les États membres sont sensés se soucier de la complémentarité et de la cohérence entre les mesures.

Les régions rurales constituent plus des ¾ de la surface totale de l'Union européenne, les régions frontalières plus d'1/3. Les régions rurales au sein des régions frontalières ont par conséquent une importance cruciale pour la vie de tous

les citoyens. Ainsi, il importe fondamentalement de conserver et de développer la richesse et la diversité des zones rurales, notamment dans les espaces frontaliers.

Subventions aux niveaux européen et national

Les objectifs et mesures politiques doivent prendre en ligne de compte :

- *les conditions qui changent constamment du fait de la globalisation économique et politique et de l'augmentation de la population mondiale*
- *l'intégration de l'Union européenne qui s'accélère*
- *les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne et de la dépendance croissante de l'Union européenne avec ses voisins*
- *la concentration spatiale croissante des activités économiques*
- *les conséquences des modifications démographiques ainsi que des migrations sur les lieux de travail et des services d'intérêt général*
- *les conséquences des modifications climatiques, de la raréfaction des ressources et des coûts énergétiques croissants qui y sont liés ainsi que la sollicitation croissante des potentiels écologiques.*
- *Ainsi, les nouvelles Politiques de l'Union européenne pour la période 2007-2013 aux frontières intérieures et extérieures, comprenant les nouvelles Politiques en faveur des espaces ruraux dans les États membres de l'Union européenne, doivent prendre en compte les grands défis auxquels sont confrontés les espaces ruraux, notamment les Régions frontalières européennes.*

Des conditions de vie équivalentes sont aussi réclamées comme une tâche essentielle de la Politique sociale pour les espaces ruraux et les Régions frontalières au travers des mesures suivantes :

- *Il doit être mis en valeur le nouveau principe de la Cohésion territoriale dans l'intérêt politique, celui de la politique économique et de la société de l'Union européenne et de ses États membres.*
- *Les différences territoriales extrêmes (nationales autant qu'européennes) doivent être évitées afin que l'Intégration de l'Union européenne soit poursuivie, que des conflits aggravés soient évités, que les intérêts les plus justifiés des hommes soient pris en compte dans les espaces défavorisés.*
- *Selon l'Agenda territorial, les centres nationaux et régionaux, forts structurellement, qui se développent de toutes façons positivement ne doivent pas être les seuls soutenus aux dépens des territoires ruraux périphériques, structurellement faibles, qui se situent souvent en Régions frontalières. Car un unique soutien des métropoles est contre-productif.*
- *Suivant l'Agenda territorial encore, tous les potentiels endogènes (région métropolitaine, agglomérations régionales, territoire de villes moyennes et espace rural) doivent être utilisés.*
- *De nombreux espaces ruraux prospères (voir le SDEC, Agenda territorial), qui prouvent que la croissance économique et le bien-être ne dépendent pas obligatoirement du degré de concentration, sont le bon exemple à suivre dans la création de conditions cadres politiques correspondantes dans d'autres parties de l'Union européenne.*

- *Les programmes européens et nationaux doivent faire valoir les possibilités multiples de développement des territoires ruraux, notamment en Régions frontalières et transfrontalières, pour un développement durable du Continent européen.*

Des mesures en vue du développement des territoires ruraux doivent être introduites, avec pour objectifs :

- *d'enrayer leur déclin, de stopper la régression démographique et les départs et d'améliorer les conditions de vie*
- *de contrecarrer une concentration géographique unilatérale de la population dans les régions métropolitaines et les agglomérations par un développement polycentrique, ce en renforçant les petits à moyens centres (pôles urbains)*
- *de mieux mettre en valeur les potentiels territoriaux (y-compris la diversité régionale) pour la croissance et l'emploi et d'orienter plus fortement la Politique visant l'espace rural vers l'aide à l'auto-assistance*
- *de tendre vers une agriculture multifonctionnelle qui concoure substantiellement à la protection de l'environnement et participe au développement des territoires ruraux*
- *de créer suffisamment de possibilités d'emploi, ce qui s'avère être le plus important des préalables pour des conditions de vie équivalentes en territoires ruraux et Régions frontalières*
- *de poursuivre les programmes de développement villageois et des groupes d'action Leader (élan du bas vers le haut avec poursuite méthodique du développement = success story de l'Union européenne) avec si possible des projets innovants en réseau pour tout un pays et des cercles de compétences pour le développement local et régional*
- *de créer des conditions (par exemple dans les infrastructures, les impôts) qui permettent aux habitants de régions rurales de poursuivre en tant que navetteurs une activité dans les plus gros centres.*

Recommandations et éléments de solution pour les niveaux régional et local en zones frontalières

En règle générale

Pour ce qui concerne les recommandations et les éléments de solution pour les niveaux régional et local, les éléments suivants doivent être observés :

- *Les territoires ruraux sont extrêmement divers.*
- *Les indications spécifiques à certaines Régions frontalières ou territoires transfrontaliers sont très difficiles à exprimer, les défis surtout valent d'une manière générale pour tous les territoires ruraux. Pour ce qui concerne les chances et les éléments de solution, il est plus aisé de donner des indications spécifiques à certaines Régions frontalières.*
- *En raison de la variété des territoires ruraux et de la difficulté d'indications spécifiques concernant certaines Régions frontalières, on ne peut exprimer que des indications générales sur la base desquelles des solutions particulières aux Régions frontalières et transfrontalières doivent être élaborées en fonction des conditions géographiques respectives.*

Partenariat des niveaux régional et local avec les niveaux européen et national

Les perspectives d'avenir pour le développement des territoires ruraux doivent être prises en main par les régions ou Régions frontalières, en partenariat avec les instances nationales et européennes. Il doit être mené une Coopération transfrontalière active dans tous les domaines, comme par exemple par les mesures suivantes :

- *Élaboration d'une stratégie globale pour un développement durable des territoires ruraux, non seulement sous la forme de subventions à l'agriculture, mais aussi par le renforcement du troisième noyau de la Politique agricole à partir de 2007 « Développement de l'espace rural ».*
- *Mise en place d'objectifs généraux transsectoriels et transfrontaliers aux niveaux régional et local avec des buts concrets, des champs d'application comme des idées de projets, par exemple dans les domaines de l'économie, de l'innovation et de la recherche, de l'aménagement local et de la promotion de la construction urbaine, de l'aménagement agricole, des infrastructures sociales, des infrastructures techniques, de la culture, du tourisme.*
- *Usage transfrontalier du Programme LEADER.*
- *Coopération renforcée entre politique, administration, économie et organisations non gouvernementales (haut potentiel créatif par les cercles de compétence transfrontaliers).*
- *Création de « Régions de la compétence » dans les territoires ruraux périphériques, adaptées aux caractéristiques régionales (par exemple pour sport/bien-être/santé, pour les parcs naturels et l'environnement, pour les matières premières renouvelables/sources alternatives d'énergie, pour les centres d'innovation et de recherche, etc.).*
- *Équipement suffisant en institutions assurant les services d'intérêt général comme dimension centrale de l'équivalence des conditions de vie. En relation à cela se trouve la capacité des moyens et petits centres, qui est très dépendante d'une population suffisante (développement démographique) dans la zone d'influence et une accessibilité appropriée de ces lieux, notamment en Régions frontalières faiblement peuplées.*
- *Développement d'instruments de financement adéquats pour les services en zones rurales, car ceux-ci peuvent s'y avérer particulièrement coûteux.*
- *Promotion de la migration de la ville à la campagne (par exemple encouragements fiscaux, promotion de la construction de logements, accueil local de nouveaux habitants en zone rurale) comme le transfert de postes de travail d'État en territoires ruraux et Régions frontalières (par exemple dans les secteurs de la science, des services et de l'énergie).*
- *Vaste accès aux câbles à haut débit en territoires frontaliers.*
- *Formation de la population des différents âges via Internet (l'école digitale).*
- *Axe prioritaire porté sur la « culture des enfants à la campagne » (Culture Kids).*

Champs d'action politiques spécifiques des échelons régional et local

Les régions structurées ruralement, notamment les espaces frontaliers faiblement peuplés, connaissant des problèmes structurels considérables, réclamant de toutes autres mesures que les espaces urbains ou suburbains. Il s'agit surtout d'accompagner activement la modification structurelle incontournable des espaces ruraux et de les former et de freiner ainsi une possible spirale du déclin régionale, ce par :

- *un usage conséquent des potentiels endogènes nationaux et transfrontaliers (renforcement des forces, notamment transfrontalières)*
- *renforcement de certains lieux nodaux dans l'espace rural*
- *coopération intensifiée entre associations intercommunales et communautés de régions, nouveaux partenariats innovants entre les lieux centraux de différentes tailles pourvus de l'espace rural qui les entoure, où les plus forts (les plus grands centres) endossent la plus grande responsabilité (par là s'effectue un rassemblement des potentiels, simultanément peut se produire une certaine perte d'identité!)*
- *usage des moyens financiers qui se raréfient, d'une part pour la concentration nécessaire, d'autre part pour une distribution des tâches entre régions et communes*
- *jonction des potentiels des territoires ruraux de part et d'autre de la frontière (économiquement, culturellement, socialement et pour ce qui concerne les infrastructures), car souvent ce n'est qu'ainsi que la viabilité nécessaire (masse critique) peut être atteinte afin de prendre les mesures adaptées, d'attirer les investissements et les projets (universités, hôpitaux, services, instituts de formation communs, etc.), par exemple les paysages de recherche transfrontaliers ou les régions « life sciences »*
- *soutien à la fondation d'entreprises, à la création ou à l'extension de PME, soutien à l'investissement, soutien de la croissance d'exploitations existantes, y-compris les mesures de formation (direction d'entreprise, marketing, connaissance des nouvelles technologies, technologie de l'information)*

Les mesures concrètes qui se présentent sont les suivantes :

- *Notamment dans les espaces frontaliers faiblement peuplés, de nouvelles formes de concentration sont à envisager, par exemple par une redéfinition des centres (aussi transfrontaliers) et redéfinition des standards minimums d'approvisionnement :*
 - *Les élans de peuplement se faisant jour dans les villes moyennes et petites sont à renforcer, afin que celles-ci jouent comme pôles de développement, mais aussi comme capteurs dans les processus de départ et de concentration inévitables, afin de contrecarrer les processus de vidage à grande échelle et d'assainissement passif.*
 - *Les instituts sociaux et de formation sont à préserver par des solutions innovantes et créatives de services d'intérêt général.*
 - *Les répercussions des modifications démographiques dans les espaces ruraux et Régions frontalières faiblement peuplés sont à considérer pour le développement des infrastructures de transport (notamment les transports publics), sur le marché du logement*

- (population plus âgée), pour le tourisme (population décroissante, population plus âgée).*
- *Tenue à l'écart de régions urbaines d'importance (réseaux urbains), y-compris les régions métropolitaines européennes transfrontalières, dans les zones frontalières.*
 - *Coopération régionale et locale dans les zones d'influences transfrontalières des plus gros centres et dans les villes scindées.*
 - *Le développement économique et la formation sont des facteurs déterminants du développement des espaces frontaliers ruraux et de l'usage de leur potentiel endogène :*
 - *diversification à temps de la structure sectorielle (car les modifications démographiques n'ont de répercussion qu'à moyen terme)*
 - *contrôle de la possibilité d'un afflux de population lorsque manquent les spécialistes*
 - *politique de formation continue et formation des adultes pour le développement régional et local (aménagement local et urbain, développement de la société, environnement, développement de projets, collectivités auto-disciplinaires, par exemple pour les questions de santé), avec des artistes comme propagateurs de l'information*
 - *adaptation des systèmes de formation aux besoins d'habitants âgés*
 - *apprentissage de la langue du voisin dans toutes les formes d'écoles*
 - *planification de réseaux scolaires en vue de l'avenir ainsi que la coopération de municipalités et d'écoles (par exemple classes uniques ou internats pour les élèves comme alternative au ramassage scolaire sur de grandes distances)*
 - *mise à disposition de services publics et privés au-delà de la frontière*
 - *organisation de marchés du travail transfrontaliers*
 - *Un approvisionnement de proximité suffisant est un facteur décisif pour éviter les départs :*
 - *Pour la protection sanitaire, il faut faire usage des possibilités qu'offre la télémédecine en territoires ruraux et les propositions mobiles dans certaines branches sanitaires.*
 - *Dans les services d'intérêt général, comme par exemple l'approvisionnement en produits alimentaires ou en d'autres services ou produits nécessaires au quotidien (comme les médicaments, la poste), il devrait être ménagé des offres annexes dans certains magasins, des services de commande communs aussi et des possibilités de vente mobile devraient être créées.*
 - *Le maintien de la mobilité par les transports et de l'accessibilité reste essentiel pour l'avenir des régions rurales et frontalières :*
 - *Les infrastructures de transport sont à entretenir en premier lieu, plutôt que d'en construire de nouvelles.*
 - *Les transports publics doivent être assurés et adaptés (par exemple par des bus commandables et des taxis, les bus citoyens, etc.).*
 - *Les besoins des personnes les plus âgées en mobilité et accessibilité doivent être pris en compte (par exemple les hôpitaux, les centres médicaux spécialisés).*

- *La définition active du marché du logement gagne toujours plus en importance, en relation avec l'afflux de population ou la réimplantation des personnes. Il doit être tenu compte ici du vieillissement de la population et des diversités de styles de vie, ceci par :*
 - *une création suffisante de logements pour une ou deux personnes*
 - *la modernisation de logements comme facteur de lien social (par exemple la transformation de bâtiments agricoles)*
 - *la satisfaction de la demande croissante en logements adaptés à l'âge*
 - *des logements mixtes attractifs, où jeunes et vieux peuvent cohabiter*
- *L'évaluation des standards pour l'approvisionnement et la gestion des déchets dans les espaces ruraux périphériques doit être menée (est-ce que chaque petit lotissement doit être relié à une installation centrale de traitement des eaux usées, ou bien de petites installations sont-elles soutenables écologiquement ?), car les besoins se différencient de ceux des zones urbanisées.*

3.4 Attribution du Prix de l'ARFE 2007

Fondé par la Région Ems-Dollart, le Prix « Sail of Papenburg » fut attribué pour la toute première fois dans le cadre de la Conférence annuelle 2002. En correspondance avec la devise de la Conférence annuelle, le Prix 2007 avait pour thème « Solutions innovantes pour les espaces transfrontaliers ruraux ». Il fut attribué à l'Euregio Rhein-Waal (D/NL) pour le projet « Agriculture sans frontières ». La remise du prix eut lieu le 9 octobre 2007 à Bruxelles des mains du Président du Comité des régions, Michel Delebarre et du Président du Jury de l'ARFE, Reinhold Kolck.

À tous les participants fut remis un certificat par le Président du Comité des régions. Aucun Prix personnel ne fut attribué en 2007.

4. Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni les :

30 et 31 mars 2007 à Tujillo, Estrémadure, Espagne
 29 et 30 juin 2007 à Vilnius, Eurorégion Jemuna, Lituanie
 13 septembre 2007 à Lappeenranta, Carélie du sud, Finlande
 30 novembre et 1^{er} décembre 2007 à Nyiregyhaza, Eurorégion Carpates, Hongrie.

Le Comité directeur se pencha en 2007 notamment sur les thèmes suivants :

- Politiques européennes régionale et de Cohésion
 - perspectives 2007-2013
 - Politiques structurelle et de Cohésion après 2013
- Programme de Voisinage et de Partenariat
- Instrument juridique de l'Union européenne
- espace rural et Régions frontalières
- secteur sanitaire transfrontalier

- Coopération d'universités et instituts de recherche
- Agenda territorial et Programme d'action
- Chargé de mission frontalier au Parlement européen
- Publication de « Coopération des Régions frontalières européennes-bilan et perspectives » (auparavant Livre blanc des Régions frontalières européennes)
- coopération au niveau européen
- Réseaux de transports transeuropéens (bilan à mi-parcours du Livre blanc du transport)
- finalisation du Projet INTERREG III C « OCR Change on Borders »
- Prix de l'ARFE « Sail of Papenburg » 2007
- finances

Sur la plupart des thèmes furent produits des rapports circonstanciés et des discussions dans le cadre du Comité directeur, qui élaborera des recommandations spécifiques et des remarques pour la Coopération transfrontalière et en exprima des demandes aux niveaux européen et national. Les Régions frontalières et transfrontalières ont été de même informées par écrit des recommandations tout comme des réactions des niveaux européen et national (succès ou échecs des interventions).

Le Comité directeur traita en outre de thèmes organisationnels et internes, par exemple les manifestations de l'ARFE (Forums spécialisés), les contenus du travail, finances, le Comité consultatif et les tâches à venir et perspectives de l'ARFE.

De même que l'Assemblée générale, le Comité directeur a encore répété l'importance de l'indépendance de l'ARFE, tant en terme de financement que de contenus. Une augmentation des cotisations est ainsi devenue inévitable, de manière à maintenir le travail dans son ampleur passée.

Afin d'impliquer encore mieux les Vice-présidents dans le travail de l'ARFE, un Præsidium devrait se réunir à titre d'essai, en plus du Comité directeur prévu dans les statuts ; le Præsidium serait composé du Président, des Vice-présidents, du Trésorier et du Président du Comité consultatif. Selon les besoins, d'autres personnes pourraient être impliquées.

Actuellement, force est de constater que malgré tous les efforts aucune date pour que ce Præsidium politique puisse se réunir n'a pu être déterminée en 2007, ni même au début de 2008.

5. Thèmes principaux pour 2007

5.1 Politique de Cohésion et Politique régionale européennes

Au sein de la DG Regio de la Commission européenne, Dirk Ahner devint nouveau Directeur général, avec lequel le Secrétariat général noua immédiatement des contacts. Les premières discussions furent menées par le Vice-président Reinhold Kolck.

Le Secrétariat général a pris position sur les documents suivants de l'Union européenne, respectivement pris part aux Conférences suivantes :

- « Régions du changement économique »
- « Innovation au travers de la Politique régionale de l'Union européenne »

- « La Politique régionale face aux défis démographiques »
- « Le soutien de la compétitivité par des technologies et produits innovants et au travers de communautés en fonctionnement »
- Quatrième Forum sur la Cohésion des 21 et 22 juin 2007.

Dans le cadre de la redéfinition des structures de travail de la DG Regio, l'on en est venu à sérieusement penser en 2007 à retirer la Coopération transfrontalière du secteur autonome de la Coopération territoriale afin de la réintégrer dans les unités FEDER nationales (Mainstreaming). Cela aurait non seulement signifié une pénalisation au regard de la situation dans l'unité autonome, où sont restées les Coopérations interrégionale et transnationale, mais aussi le danger d'une renationalisation des Programmes INTERREG A. Ceci put être évité grâce à l'intervention de l'ARFE.

Autre point essentiel, l'influence opportune sur l'évaluation à mi-parcours de la période programmatique 2007-2013 en cours et sur la préparation de la période après 2013. Lors de la réunion du Comité directeur des 30 novembre et 1^{er} décembre 2007 à Nyiregyhaza, Eurorégion Carpates, Hongrie, le Comité donna son aval à l'ébauche d'un document titré « Coopération transfrontalière-une tâche politique et une priorité politique de l'Union européenne après 2013 ». Celui-ci fut transmis en décembre 2007 à la DG Regio par le Secrétariat général après l'évaluation de modifications et de souhaits de modification. Car l'ARFE partait de l'hypothèse qu'avec l'approbation de tous les Fonds structurels au sein de la Commission européenne, spécialement à la DG Regio, une discussion animée serait engagée sur la deuxième partie de la période programmatique 2007-2013 et sur l'avenir après 2013.

Dès le 4 décembre 2007, le Secrétaire général accompagné d'un membre du Comité consultatif avaient la possibilité de discuter des thèses essentielles de ce document avec le Directeur général Ahner et certains représentants de la DG Regio dans le cadre d'une rencontre organisée par l'Euregio bayrischer Wald / Böhmerwald. Il fut aussi pris contact avec le Comité des régions à propos de ce document.

Il s'agit d'un faisceau d'arguments destinés à soutenir les réflexions entamées à la Commission européenne par des arguments de l'ARFE et à entrer dans un dialogue durable.

Le but de tous ces efforts est de maintenir la Coopération territoriale, dans laquelle la Coopération transfrontalière est intégrée, comme priorité politique autonome et de donner par là à la Coopération transfrontalière un poids certain en matière de contenu et de finances.

Ces efforts furent aussi soutenus par la prise de position de la Commission européenne sur le Quatrième rapport sur la cohésion.

Dans le cadre de la Politique de Cohésion, l'ARFE se pencha en outre sur les différentes possibilités de financement au travers du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen (FSE) et du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA).

Alors qu'INTERREG A est spécialement consacré à la Coopération transfrontalière, les autres Fonds offrent des possibilités de mener des projets spécifiques aux frontières (donc en principe aussi pour des projets transfrontaliers). Pour cette raison, l'ARFE a mis à disposition de ses membres et amis un document de travail (basé sur un article du Directeur général de la DG Regio Dirk Ahner) ayant pour titre « Cohérence et Complémentarité », afin de présenter comment les Régions frontalières, notamment les zones rurales, peuvent mettre tous ces Fonds à profit :

Pour ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des Programmes de développement ruraux et de cohésion, l'on doit s'assurer que **les subventions provenant des différents Fonds** soient optimisées de telle manière que **la plus-value maximale** puisse en être atteinte. **Les acteurs sur le terrain jouent un rôle central dans la coordination.** Dans la période de soutien 2007-2013, le financement de la Politique de développement rural est reporté vers le FEADER. Les objectifs supérieurs de l'Union européenne - renforcement de la compétitivité, soutien de l'emploi et prise en compte de la durabilité – sont eux aussi à prendre en compte d'une manière plus franche.

Cohérence et complémentarité jouent un **rôle majeur** selon les dispositions des Fonds de l'Union européenne lors des tractations et de la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et des Programmes qui s'ensuivent, principalement régionaux. Les Directives et les Schémas directeurs déterminent des critères limites (lignes de démarcation) sur tous les instruments de financement de l'Union européenne pour les plans nationaux et régionaux et les Programmes, car il peut se trouver des **domaines d'empiètement**. Dans les stratégies en faveur des territoires ruraux, l'on doit développer des **critères limites** qui dépendent en première ligne des **considérations régionales et locales**. Ces critères sont à considérer dans l'Axe 3 du Programme FEADER.

FEADER et FEDER peuvent soutenir par exemple :

- les plus petites entreprises
- le développement de propositions touristiques
- les petites infrastructures destinées à soutenir les activités entrepreneuriales
- les mesures d'amélioration de la qualité de vie en zones rurales
- les services fondamentaux (y-compris ceux relatifs aux activités culturelles et de loisirs)
- la rénovation de villages
- la conservation des biens culturels
- le développement de zones NATURA 2000.

FEADER et FSE peuvent en théorie soutenir :

- la formation et la formation continue pour les acteurs du développement rural
- la formation continue et l'information des personnes actives dans l'agriculture.

Il est proposé aux États membres et aux administrateurs des Fonds une délimitation au moyen de :

- critères se référant aux mesures et aux groupes-cibles (secteur agricole opposé aux domaines économiques non agricoles)
- leur action spatiale (régionale contre locale)
- la taille des Projets ou des communes concernés.

D'une manière générale, il est à recommander de concentrer **FEADER et FSE** sur des **domaines et groupes-cibles extérieurs à l'agriculture** dans les mesures en territoire rural (par exemple pour la liaison des espaces urbains et ruraux en services à large bande passante). Afin d'éviter le risque d'un empiètement, ou bien l'apparition d'un trou de financement pour le développement des espaces ruraux, il est essentiel que la Cohérence et la Complémentarité des instruments de soutien de l'Union européenne soient assurées par une stratégie globale et un

accompagnement et une évaluation coordonnés de la part des instances administrant les Fonds.

Les questions décisives aux Régions frontalières et transfrontalières peuvent s'exprimer ainsi dans ce contexte :

Dans quelle mesure seront ou sont impliquées les instances régionales et locales dans le développement ou la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux ?

Les Régions frontalières et transfrontalières ont-elles contrôlé dans quelle mesure les instances administrant les Fonds ont su éviter les risques d'empiètement ou de trous dans les subventions ?

Dans quelle mesure les Régions frontalières et transfrontalières ont-elles pu ou peuvent contribuer au fait que soient évités les empiètements ou les trous dans les subventions lors de la planification, la mise en place et la menée des Programmes transfrontaliers ?

5.2 Groupement Européen de Coopération Territoriale

Comme l'ARFE a mené les recherches de fond sur cet instrument juridique pour le Comité des régions et la Commission européenne, DG Regio, elle se trouvait très activement impliquée, jusqu'à l'entrée en vigueur de la Directive, dans les développements et put parvenir jusqu'à la fin à des améliorations. Encore pendant la mise en œuvre de la Directive sur le GECT, l'ARFE s'est trouvée dans une situation de dialogue permanent avec la DG Regio et le Comité des régions, qui en est particulièrement chargé, afin de suivre le développement de ce thème dans tous les États membres comme la fondation de GECTs.

L'application du GECT tomba en 2007, car aucune expérience pratique n'en était disponible ni la notion de certaines difficultés et de la retenue dans son application.

Là-dessus vint qu'à la fin de 2007 quelques États membres seulement avaient engagé tous les pas décisifs pour la mise en œuvre de la Directive du GECT.

L'ébauche d'un Manuel INTERACT sur le GECT fut conçue malheureusement d'une manière très scientifique éloignée de la pratique. Il y fut montré des difficultés qui ne correspondaient pas aux expériences de l'ARFE dans la pratique avec la Coopération transfrontalière et les associations légales. Une prise de position fournie de l'ARFE comportant des propositions d'amélioration à ce manuel fut presque intégralement prise en compte à la fin de 2007 et au début de 2008.

En outre, l'ARFE a transmis l'estimation suivante sur la mise en place du GECT à la Commission européenne, DG Regio et au Comité des régions :

- Un GECT peut être impliqué dans de nombreux projets transfrontaliers et aussi dans de grands projets interrégionaux et transnationaux (par exemple les infrastructures, les projets environnementaux, etc.).
- Un GECT peut être engagé en règle générale par différentes structures transfrontalières dans le cadre de la Coopération transfrontalière (sans programmes de soutien de l'Union européenne).
- Il ne doit pas être fait abstraction de l'ampleur avec laquelle le GECT sera impliqué dans des programmes de soutien transfrontaliers à venir de l'Union européenne. La raison en est qu'en général une Coopération décentralisée ou transfrontalière aux niveaux régional et local fonctionne sans partie prenante des États nationaux. Pour ce qui concerne les Programmes de l'Union européenne, une participation des États nationaux est inéluctable, ne serait-ce qu'en raison du fait qu'un cofinancement national est nécessaire. Il est invraisemblable que les États nationaux acceptent que les niveaux local et régional l'emportent

sur eux. Des décisions à la majorité sont tout de même possibles dans le cadre d'un GECT.

- Les Programmes de l'Union européenne, qui ont jusqu'à présent fonctionné sur la base d'une entente entre les niveaux local ou régional et national des deux côtés d'une frontière, continueront de préférence à fonctionner (entraînant un développement de l'entente).
- En ce qui concerne les Programmes de coopération interrégionaux et transnationaux, le GECT ne trouvera certainement pas souvent d'implication, car la coopération est poursuivie sur la base des ententes existantes, qui continuent d'être améliorées. Comme le GECT rend nécessaire un bureau d'exploitation permanent et des finances communes et dépend du contrôle national etc., on a affaire à un instrument légal trop « difficile » pour cette forme de coopération (avec pour exception le niveau des projets).

En septembre 2007, la DG Regio publiait le Manuel INTERREG IV C. L'ARFE en élaborait un résumé des éléments essentiels (partie générale, mesures éligibles aux subventions) accompagnés de remarques de l'ARFE.

L'objectif de ce résumé était de familiariser les partenaires dans les Régions frontalières et transfrontalières avec les éléments essentiels du nouveau Programme INTERREG IV C sur la Coopération interrégionale et les encourager ainsi à lire le Manuel au cas où leur intérêt pour une demande ou une participation à un projet INTERREG IV C se faisait jour.

5.3 *Agenda territorial*

Le travail intense de ce thème dans le cadre de l'Assemblée générale de Pampelune à la fin de 2006 et la déclaration finale abondante du point de vue argumentaire ont conduit, lors de l'entérinement (24 et 25 mai 2007 à Leipzig) et de la mise en œuvre de l'Agenda territorial, à une prise en compte notable. L'on doit rendre hommage à la Présidence allemande du Conseil et à la portugaise qui s'ensuivit d'avoir pris en compte pratiquement toutes les impulsions et donné une grande importance à la Coopération transfrontalière dans l'Agenda territorial. En outre, l'ARFE est considérée comme partenaire au même titre que les États membres.

La Présidence du Conseil portugaise a développé l'Agenda territorial par les progrès suivants dans le travail :

- premier programme d'action pour la mise en œuvre de l'Agenda territorial
- Action Templates
- Contribution des Ministres responsables de l'aménagement du territoire pour ce qui concerne les discussions publiques actuelles sur le Livre vert « Adaptations aux modifications climatiques en Europe-Options pour des mesures au sein de l'Union européenne »
- Conclusions de la Présidence portugaise du Conseil sur la Cohésion territoriale.

Alors que les thèmes principaux de l'Agenda territorial concernent les contenus, sur lesquels l'ARFE s'est penchée à Pampelune lors de son Assemblée générale, le Programme d'action se concentre sur les procédures et la mise en œuvre. Comme point qui lui tient particulièrement à cœur, l'ARFE s'assure d'une discussion fournie avec les acteurs importants de la Coopération transfrontalière.

5.4 *Secteur transfrontalier de la santé*

Essentiellement dévoilé par l'ARFE, qui en a rassemblé depuis des années des connaissances pratiques issues de quelques Régions frontalières, le thème gagne toujours plus en attention politique et pratique. Garantir les soins de santé est une tâche qui incombe à la société entière et qui a une forte répercussion régionale. Il s'agit fondamentalement :

- d'optimiser la qualité de la médecine et de la vie
- de créer des réseaux pour la prestation des soins transfrontaliers
- d'échanger les expériences entre zones frontalières.

Tout cela est particulièrement important pour les territoires frontaliers ruraux avec prestations et possibilités nationales restreintes, alors que quelques structures transfrontalières particulièrement développées, notamment en agglomérations, en sont presque venues entre temps à une coopération évidente.

Le Comité directeur s'est penché sur ce thème lors de toutes ses réunions au cours de l'année 2007. Ainsi les 30 et 31 mars 2007 à Tujillo, Estrémadure, le Ministre régional en charge, Fernandez Vara (aujourd'hui premier ministre), a référé de manière détaillée sur ce thème et promis à l'ARFE tout son soutien.

Étant donné qu'en 2005 un premier Forum de l'ARFE eut lieu sur le « Secteur de la santé transfrontalier » en coopération avec la Regio Basiliensis et l'Euregio TriRhena, le Secrétariat général put approfondir ce thème dans le cadre du projet « Euregio » du Land de Rhénanie du nord Westphalie, qui réunit plus de 300 projets dont les dix meilleurs furent retenus. Le rapport final du Projet 2007 contient des passages essentiels du document de l'ARFE sur le Secteur de la santé transfrontalier (2006/2007).

À propos du Secteur de la santé transfrontalier, l'ARFE a mis en place un Groupe de travail ad hoc qui a engagé ses travaux en 2007. Toutes les Régions frontalières intéressées ont été appelées à la coopération et un questionnaire fut envoyé. Malheureusement, le plus grand intérêt était marqué par la participation au Groupe de travail ad hoc, et au contraire peu de réponses au questionnaire furent enregistrées.

En parallèle, le Secrétariat général a préparé en coopération avec la Regio Basiliensis et l'Euregio TriRhena le second Forum de l'ARFE sur le thème du « Secteur de la santé transfrontalier » à Bâle avec un accent porté sur quelques domaines spécifiques, comme par exemple la Télémédecine transfrontalière, les cartes à puce électroniques, la coopération d'assurances maladie.

L'ARFE projette, en commun avec ses partenaires du Rhin supérieur, de mener ce Forum de l'ARFE de manière permanente à intervalles réguliers afin de porter une attention soutenue aux développements actuels du Secteur de la santé transfrontalier. La base du travail reste le Document de l'ARFE exprimant une prise de position de 2007, qui se penche sur les fondements de la coopération, sur les possibilités de coopération, sur les problèmes et les éléments de solution tout comme sur les facteurs de soutien et le rôle des Eurorégions. Ce document sera régulièrement actualisé avec l'aide du Comité consultatif.

5.5 *Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche*

De ce thème, qui se distingue toujours plus comme un important facteur d'implantation pour les régions, Viktor Freiherr von Malchus s'est intensivement préoccupé dès l'année 2004 (trois questionnaires jusqu'à fin 2007). Il a rassemblé d'importants matériaux qui devraient paraître sous forme de publication avec un texte

et une partie de tableaux comme des recommandations à destination des Régions transfrontalières sur la Coopération d'universités et instituts de recherche. Fin 2007-début 2008, une synthèse put être présentée avec les premiers résultats de cette recherche :

Arrière plan

L'Europe est sur la voie d'un avenir sans frontières, d'une société de la connaissance européenne ! Les États nationaux européens se situent depuis des années dans un processus de croissance commune – l'Europe n'est plus une chimère depuis des années.

*Aux côtés de l'Union économique et monétaire croît une **Europe-espace de la connaissance** et ainsi la capacité d'innovation et de coopération des États et des régions européens comme la capacité des hommes, notamment dans les Régions frontalières d'Europe, de donner forme à cette croissance commune. La vision « **formation et sciences sans frontières** » est en voie de devenir réalité.*

En outre, la Commission européenne a analysé dans sa communication sur « Le rôle des universités dans l'Europe de la Connaissance » (COM 2003/58) les nouveaux défis pour les universités en Europe. Elle y a entre autres constaté qu'afin de donner des perspectives d'avenir aux universités en Europe, un débat se fait sentir sur :

- *le financement à long terme suffisant des universités*
- *un emploi efficient des moyens*
- *le dégagement d'une excellence par la coopération, la mise en réseau et l'accroissement de l'attractivité internationale.*

*Fidèlement à la réflexion formulée par Alfred Nobel au XIX^{ème} siècle suivant laquelle « diffuser la Connaissance signifie diffuser le bien-être », les Ministres de l'éducation européens, qui publièrent en 1999 la « **Déclaration de Bologne** », appelèrent à la création d'un **Espace universitaire européen commun** et au renforcement de la compétitivité de l'Europe comme lieu de formation dans le monde.*

Questionnaire de l'ARFE

*Sur une résolution du Comité directeur de l'ARFE, un questionnaire fut mené à propos de la « **Coopération des universités dans les zones frontalières d'Europe** », car un premier pas d'importance, en vue de la création d'un Espace universitaire européen compétitif dans les Régions frontalières, est marqué par la connaissance et l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur les différents systèmes régionaux et nationaux. Cette connaissance est elle-même la condition des subventions de la Coopération transfrontalière entre universités etc. dans la perspective de la recherche, de la formation et de la formation continue et de la coopération avec l'économie et l'administration en Régions frontalières.*

Distribution spatiale des réponses au questionnaire :

<i>Parties de l'Europe</i>	<i>Réponses issues des Régions frontalières et transfrontalières (2003)</i>
<i>Europe du Nord et espace baltique :</i>	<i>12</i>
<i>Europe centrale, Europe de l'Est :</i>	<i>6</i>
<i>Europe du Nord-Ouest :</i>	<i>6</i>
<i>Espace alpin et danubien :</i>	<i>6</i>

<i>Europe du Sud-ouest – Méditerranée occidentale :</i>	6
<i>Europe du Sud-est – Méditerranée orientale :</i>	0
<i>Europe</i>	36 Régions

En tout, l'ARFE dispose aujourd'hui d'informations sur la Coopération au sein de 120 Régions frontalières et transfrontalières d'Europe sur 146, c'est à dire de 80% de toutes les zones frontalières.

En résumé, il ressort des réponses et des rapports les premières constatations importantes suivantes pour la Coopération transfrontalière d'universités et grandes écoles :

- 1. Les universités et grandes écoles coopèrent essentiellement dans les Régions frontalières et transfrontalières dans lesquelles elles ont leur siège. Certaines universités coopèrent aussi avec d'autres universités et grandes écoles en Europe et dans le monde entier.*
- 2. Les bases juridiques pour la Coopération d'universités, de grandes écoles et instituts de recherche sont normalement des contrats de coopérations générale et transfrontalière, des accords et des projets bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux, souvent avec une tradition historique longue, mais parfois, notamment dans les nouvelles universités et en Europe centrale et de l'Est, seulement depuis les années 1990. Divers espaces de coopération européens, spécialisations et réseaux de la Coopération d'universités sont apparus ces dernières années.*

Politique universitaire transfrontalière dans les Paysages de la recherche et les Espaces de coopération

Les universités de Régions frontalières se différencient des autres universités selon les spécificités du lieu et en partie aussi par leurs tâches d'une manière multiple. Les Coopérations interrégionale et transfrontalière, certes avec une intensité fort variable, sont devenues pour elles une évidence, ceci déjà même avant les résolutions de Bologne.

Dans les zones frontalières d'Europe sont par exemple apparus les grands Paysages de la recherche et Espaces de coopération suivants :

- dans l'**Espace baltique septentrional** (SE/FI/NO) Nordkalotten + Carélie + Tornedalsrådet + Kvarken*
- dans l'**Espace Copenhague-Malmö** (Région Öresund-Science) coopèrent 12 universités dans 4 réseaux de spécialités*
- à la **frontière germano-danoise**, coopération étroite des universités, grandes écoles et instituts de recherche au Sønderjylland et à Flensburg*
- dans l'**Espace de l'Oder** et l'Eurorégion, « PRO EUROPA VIADRINA » avec les universités de Potsdam + Szczecin + Poznan, mise en place du « Collegium Polonicum » + coopération dans l'**Espace Spree-Neisse-Bober** entre 4 universités et grandes écoles*
- à l'**EUREGIO** entre les universités de Twente, Münster, Osnabrück et 4 grandes écoles*
- dans l'**Euregio Maas-Rhein** (Espace Aachen-Maastricht-Liège)*

- dans l'**Espace SaarLorLux** = « Espace nodal européen pour la formation et la recherche » avec perspective européenne (Europa-Institut)
- dans le **Rhin supérieur** « Paysage de la recherche du Rhin supérieur » avec 7 universités et de nombreuses grandes écoles (Confédération européenne des universités du Rhin supérieur – EUCOR)
- dans l'**Espace Alpes-Adriatique** Conférence des Recteurs avec 50 grandes écoles
- dans l'espace **Alpes Maritimes/ Cuneo Imperia** (5 universités et 8 instituts)
- **Eurorégion Lower Danube** (MD/RO/UKR) avec coopération de 10 universités et coopération dans l'enseignement
- **Espace pyrénéen** (coopération traditionnelle de 8 universités)
- **Castilla y León/ Região Norte** = « Polo Universitario Transfronteriza ».

Il existe en tout dans les zones frontalières d'Europe environ 25 Paysages de la recherche qui doivent encore être étudiés individuellement.

Dans ces **Paysages de la recherche** et **Espaces de coopération**, les objectifs suivants sont poursuivis :

- accords pour de nouvelles stratégies d'ensemble et stratégies régionales
- accent porté sur la formation, le partage du travail, l'augmentation de la capacité de travail
- formation et recherche transfrontalières
- coopération avec les sphères politique, économique et administrative afin de promouvoir les régions par la mise en œuvre et l'application des connaissances scientifiques.

Presque toutes les Coopérations d'universités et de grandes écoles accomplissent les tâches suivantes :

- coordination entre recherche et enseignement, introduction de cursus et de diplômes communs
- usage réciproque de connaissances et d'expériences tout comme du personnel technique
- échange d'étudiants et d'enseignants, pour partie grâce à des bourses
- organisation transfrontalière de conférences et symposiums
- cours et universités d'été
- aménagement de cursus et d'instituts communs
- soutien du développement régional
- développement de nouvelles instances de recherche au profit de la région
- menée de projets scientifiques communs
- formation continue des adultes : mise en place de programmes de formation continue universitaires
- soutien de la coopération est-ouest/nord-sud
- extension des connaissances linguistiques, si possible en trois langues (modèle suisse)
- transmission de connaissances historiques et culturelles sur la région
- relations publiques transfrontalières communes.

Partout en Europe sont fondés, malgré la pénurie financière, de nouveaux instituts, de nouveaux projets communs, qui servent tous la Coopération européenne et transfrontalière. Ils se reposent pour l'essentiel sur l'initiative propre des universités et grandes écoles et sont soutenus de diverses manières par les États nationaux et les Programmes de l'Union européenne.

*Les efforts multiples des universités et grandes écoles pour améliorer la coopération en zones frontalières, à l'échelle de l'Europe et du monde entier, sont très remarquables. Ils ne suffisent cependant pas pour accomplir la **modification structurelle du Processus de Bologne**, y-compris les propositions de Berlin, dans le laps de temps imparti jusqu'à 2010.*

*Afin de devenir européens, les universités et grandes écoles, les professeurs d'université et les administrations doivent, dans toutes les parties et régions d'Europe, repenser et même parfois entièrement renouveler les cursus, de façon à ce que les étudiants puissent partout terminer leurs études par une « licence » et un « **master** ». C'est seulement ainsi qu'un Espace universitaire commun peut voir le jour en Europe, prenant en ligne de compte la variété et les spécificités régionales.*

*Les universités et grandes écoles ont ici une tâche particulière, la **Coopération transfrontalière** avec les instances adéquates de l'autre côté de la frontière. Ce qui manque souvent aux universités des zones frontalières et ce que montrent nettement les rapports issus de nombreuses Régions frontalières, c'est « **l'appui de la certitude que la Coopération transfrontalière est nécessaire à l'intégration de l'Europe** » et « **la création et le soutien de la volonté politique de coopérer** ».*

5.6 Chargé de mission pour les questions frontalières auprès de l'Union européenne

Après une discussion le 21 juillet 2006 avec le Porte-parole du PPE au Parlement européen, Hans-Gerd Pöttering, avec le Président du Comité des affaires étrangères, Elmar Brook, avec le Président du Comité pour les questions constitutionnelles, Jo Leinen, avec le Vice-président du Parlement européen, Ingo Friedrich, tout comme les Porte-paroles de fractions au Comité régional Constanze Krehl (socialiste) et Elisabeth Schrödter (les Verts), il fut fait une proposition le 14 février 2007 au Président du Parlement européen nouvellement élu, Hans-Gerd Pöttering, avec le texte suivant :

Le Parlement européen décide que le Comité pour la Politique régionale sera compétent pour la Coopération transfrontalière et nomme un Rapporteur permanent.

Motivation :

Arrière-plans généraux :

La Coopération transfrontalière n'est pas tant une priorité nationale, mais européenne et un objectif politique de l'Union européenne.

La Coopération transfrontalière crée des plus-values européenne, politique, institutionnelle, économique et socioculturelle et contribue de manière vérifiable à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne (voir Annexe).

Au sein de la Coopération territoriale, la Coopération transfrontalière tient une place de choix (74% des moyens).

Il se présente une chance unique pour l'Union européenne et les habitants de zones frontalières (env. 32% de la population de l'Union européenne vivent sur 40% de la surface de l'Union européenne dans des zones frontalières) d'entrer immédiatement en dialogue.

Les citoyens de zones frontalières sont d'une part très positivement positionnés vis-à-vis de l'Union européenne, d'autre part ils connaissent mieux que quiconque les difficultés du Processus d'unification européen. Car aux frontières de la Petite Europe », l'on reconnaît les problèmes de la grande Union européenne comme en un miroir (dus par exemple aux structures, aux compétences, aux lois fiscales et sociales, etc., toutes différentes).

Des recherches spéciales en Scandinavie tout comme les connaissances de l'ARFE montrent franchement que malgré le marché intérieur européen, de nombreux problèmes frontaliers persistent et apparaissent aux frontières intérieures de l'Union européenne comme aux extérieures.

Les habitants des deux côtés d'une frontière sont immédiatement touchés dans leur quotidien et dans la vie commune au-delà de la frontière. Ils souhaitent une solution de ces problèmes et se tournent avant tout vers les niveaux régional et local, bien que les causes soient le plus souvent de nature européenne et nationale.

Concrètement, ces problèmes frontaliers se présentent par exemple sous ces aspects :

- *sauvetage transfrontalier et protection contre les catastrophes*
- *usage ou investissements transfrontaliers dans les équipements de santé*
- *obstacles à la mobilité de navetteurs (assurance sociale, reconnaissance de diplômes, etc.)*
- *équipement d'élimination des eaux, des eaux usées et des ordures*
- *problèmes de mobilité transfrontaliers de travailleurs*
- *réalisation du marché du travail transfrontalier.*

L'Union européenne a jusqu'à présent procuré des aides substantielles au travers des Programmes INTERREG I – III et les moyens de l'Union européenne se sont avérés d'excellents accélérateurs de la Coopération transfrontalière.

Rôle politique du Comité des régions dans la Coopération transfrontalière

De 2007 à 2013, la Coopération transfrontalière représente dans le cadre de la Coopération territoriale un pilier politique. D'importants domaines de la très large Coopération transfrontalière sont soutenus par les Programmes de l'Union européenne.

Le Parlement européen, notamment le Comité pour la Politique régionale, après l'adoption des directives sur le FEADER et sur la Coopération territoriale, sera au mieux informé de la mise en œuvre des Programmes de l'Union européenne.

La Coopération transfrontalière pour toutes les questions liées à la vie quotidienne des régions situées le long d'une frontière comporte certes **plus que les Programmes de l'Union européenne**. Au regard de l'apport avéré de la Coopération transfrontalière à l'Intégration européenne, il apparaît extrêmement important politiquement que le thème « **Coopération transfrontalière** » reste de

*manière permanente à l'Ordre du jour politique. Ceci a lieu lorsque le **Comité régional** du Parlement européen reçoit en attribution le thème « **Coopération transfrontalière** » comme tâche spéciale. En outre, **un rapporteur permanent** devrait être nommé. Cela signifie qu'une fois par an le thème de « Coopération transfrontalière » est traité comme point autonome à l'Ordre du jour du Comité régional.*

Le Parlement recommande ici une étroite collaboration avec l'Association des Régions Frontalières Européennes qui se préoccupe seule de ce thème comme organisation régionale européenne, qui présente un panel de membres représentatifs à l'échelle de l'Europe entière et qui détient l'expérience nécessaire.

Les premiers retours jusqu'à la fin de l'année 2007 donnent lieu à penser raisonnablement qu'un tel Rapporteur sera nommé en 2008.

5.7 OCR Change on Borders

En 2007, le Projet INTERREG IV C « Change on Borders », auquel plus de 25 partenaires avaient participé, toucha à sa fin.

Il comprenait trois Forums qui se penchèrent sur les stratégies futures de Coopération transfrontalière :

- Structures d'aménagement du territoire transfrontalières et environnement, Présidence en Région de Carélie/Finlande
- Économie et marché du travail, Présidence en Région Friuli-Venezia Giulia/Italie
- Coopération socio-culturelle, Présidence dans la Province de Gelderland/Pays-Bas.

Les Forums thématiques eurent lieu les :

- 30/01-02/02/2007 à Karlstadt/Värmland
- 22/03-24/03/2007 en commun avec la Conférence annuelle de l'OCR à Linz/Krems, Autriche
- 14/05-15/05/2007 en Macédoine, Grèce
- 21/06-22/06/2007 à Lublin.

Le Projet fut conclu les 22-24/10 par une Conférence de clôture.

5.8 Forums politiques de l'ARFE

Les Forums politiques de l'ARFE se penchent sur certains thèmes spécifiques actuels. En 2007, deux Forums furent menés.

Le 12 mars 2007 eut lieu au Monastère de Seon, Euregio Salzburg/Traunstein (D), un Forum ayant pour thème « Espace rural en zones frontalières ». Ce Forum servit à la préparation de la Conférence annuelle, sur le même thème, dans le cadre de l'Assemblée générale à l'automne à Lapperentra, Carélie du sud (Finlande). Plus de 50 personnes y prirent part.

Le programme en comportait les contenus suivants :

- le champ de tensions entre régions métropolitaines et espaces ruraux, notamment en Régions frontalières - une introduction au thème du Forum, du point de vue aussi de l'Euregio Salzburg-Berchtesgadener Land-Traunstein
- expériences, perspectives et soutien financier pour le développement des espaces ruraux du point de vue de l'Union européenne : nouvelle Directive -élan stratégique- principes directeurs
- planifications de programmes nationales et régionales pour 2007-2013 avec pour exemple l'Allemagne (Bavière) et l'Autriche (Salzburg) : lignes directrices-accompagnement-évaluation
- problèmes, chances et débuts d'actions dans des Régions frontalières choisies : rapports d'expériences
- zones frontalières faiblement peuplées du nord de l'Europe
- espaces ruraux densément peuplés en Europe centrale
- espaces ruraux en zones de montagne
- espaces ruraux en zones frontalières de l'aire méditerranéenne
- nouvelles formes de la Coopération interrégionale pour les PME européennes (une solution innovante pour l'Europe afin de rencontrer les défis globaux)
- stratégies en vue du développement des régions rurales en Europe
- discussion finale, résumé des résultats et entérinement d'une déclaration commune pour le Conseil des Ministres de l'Union européenne des 24 et 25 mai 2007 à Leipzig.

Le 29 novembre 2007, 50 participants discutèrent à Nyíregyháza (HU) du thème « Questions actuelles des Régions frontalières au long des frontières extérieures de l'Union européenne » sous les aspects suivants :

- mise en œuvre de la nouvelle Politique de Voisinage au niveau régional
- politique extérieure en Hongrie
- expériences de Coopération transfrontalière à la frontière finno-russe
- coopération aux frontières extérieures de la zone frontalière septentrionale de l'Europe
- possibles effets des Accords de Schengen pour l'Eurorégion Carpates du point de vue de l'Ukraine
- coopération future et piliers stratégiques de développement dans l'Eurorégion Carpates
- coopération aux frontières extérieures dans la zone frontalière méridionale de l'Union européenne.

5.9 Coopération avec l'ESPON, INTERACT, EURISY et la MOT

ESPON

La coopération avec ESPON, amorcée en 2006, fut systématiquement intensifiée. Plusieurs rencontres eurent lieu avec le Directeur Pieter Mehlbye, afin de débattre de la participation à des programmes de l'ESPON. Il fut clarifié que l'ESPON serait actif dans le futur sur deux grands domaines : recherche fondamentale et recherche appliquée. Le dernier des domaines devrait notamment donner la possibilité aux régions d'y inclure les thèmes qui les intéressent et rendre l'ESPON mieux orienté vers la pratique.

Lors d'un séminaire de l'ESPON à Bonn (Allemagne) en mai 2007, l'ARFE a développé pour la première fois l'idée d'un projet « Stratégie de développement transfrontalière » qui rencontra un gros intérêt de la part de l'ESPON. L'ARFE a ensuite développé cette idée de projet en un premier concept. Comme les plans d'aménagement du territoire nationaux et les programmes qui en découlent ne peuvent s'appliquer que jusqu'à la frontière, il s'est avéré très utile d'envisager des stratégies de développement, si possible soutenues par des stratégies de développement sectorielles (infrastructures, innovation, recherche, tourisme, culture, etc.). De telles stratégies de développement transfrontalières ne se rencontrent jusqu'à présent qu'au long du Rhin (Rhin supérieur et frontière germano-néerlandaise), elles manquent pratiquement totalement dans les nouveaux États membres et en Europe du sud.

Les 1^{er} et 2 août 2007, le Projet fut discuté concrètement par le Comité consultatif de l'ARFE avec Pieter Mehlbye, puis approfondi en octobre à Luxembourg, de telle sorte qu'à la fin de 2007 une candidature de projet toute faite était disponible pour les appels d'offre attendus au début de 2008.

INTERACT

Le Comité directeur a résolu d'approfondir la coopération avec INTERACT, même si cela ne fut pas aisé par le passé. Il s'y est révélé qu'INTERACT ne confie pratiquement aucune mission directement à l'extérieur.

Les appels d'offres à thèmes visant la recherche sont formés de telle façon que seuls des universités ou des consultants peuvent en fait entrer en question. Un conseil externe visant la pratique n'a pas lieu dans le cadre d'INTERACT.

L'ARFE prit part à un séminaire d'INTERACT, le 11 juin 2007 à Malmö (S), portant sur les Programmes maritimes d'INTERREG, Programmes pour lesquels l'ARFE présenta son document sur la Coopération maritime. À l'automne 2007, l'ARFE prit part à un séminaire d'INTERACT portant sur le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT). Les réalisations de l'ARFE communiquées à la fin furent acceptées comme résumé du Séminaire.

En outre, l'ARFE a pris position de manière circonstanciée sur le Manuel d'INTERACT concernant le GECT (voir le chapitre sur le GECT). Ces prises de position aussi furent pratiquement intégralement acceptées.

EURISY

L'ARFE prit part les 29 et 30 mai 2007 à la rencontre „Future Challenges for Local and Regions Authorities: How can Space Technology help?“ à Barcelone, Espagne. Il en est ressorti qu'EURISY ne se préoccupe pratiquement pas de thèmes transfrontaliers et qu'une poursuite de la coopération ne fait sens que pour un motif opportun.

MOT

Avec la Mission Opérationnelle Transfrontalière française (MOT) sont liés depuis plus de 10 ans des contacts distendus. La Euromot fondée en 2007 ne doit pas se placer en concurrence avec l'ARFE. Il a été un accord de coopération future.

5.10 Publications de l'ARFEPublication de la Carte des Régions frontalières européennes

Il doit être à nouveau réaffirmé qu'il ne s'agit pas d'une carte INTERREG, d'une carte sur la Coopération interrégionale ou sur les partenariats de villes, mais d'une Carte des Régions transfrontalières incluant les membres et amis de l'ARFE. Cette Carte parut en nouvelle édition en 2007, publiée avec le soutien du Bundesministerium für Verkehr, Bauwesen und Städtebau dans le cadre de la Présidence allemande du Conseil.

Le tirage fut choisi pour que la Carte puisse paraître aussi dans des publications officielles de l'Agenda territorial.

Livre blanc des Régions frontalières européennes

Le Comité directeur a décidé, en raison de propositions d'éditeurs, de publier le Livre blanc sous le titre « Coopération des Régions frontalières d'Europe – Bilan et perspectives », d'abord en allemand, anglais et français. Au cours de l'année, le texte fut étoffé d'une bibliographie et d'une chronologie. La version allemande put être mis à disposition de l'Éditeur fin 2007.

6. *Contacts avec les Instances européennes*

L'ARFE entretient des contacts avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe depuis plusieurs décennies.

Les contacts avec le Parlement européen purent être intensifiés durablement avant tout grâce à la Commission du développement régional, qui compte parmi ses membres beaucoup de bonnes connaissances de l'ARFE. Ainsi, les politiques de Cohésion et régionale sont de nouveau assises sur une base politique. La Commission des affaires étrangères et la Commission des affaires constitutionnelles sont en outre des interlocuteurs privilégiés pour l'ARFE.

L'ARFE entretient des relations durables et étroites avec la Commission européenne, avant tout avec la Direction générale de la Politique régionale sur une base politique, notamment avec Madame la Commissaire Danuta Hübner et Monsieur le Directeur général Dirk Ahner.

L'ARFE s'est efforcée de poursuivre les bons contacts avec les nouveaux Directeurs nommés et les Chefs d'unités qui prévalaient avec leurs prédécesseurs.

L'ARFE a activement contribué aux manifestations suivantes organisées dans le cadre de la Commission européenne :

- 11 décembre 2007 Rencontre avec le Président de la Commission Manuel Baroso ; y participa le Président de l'ARFE, Lambert van Nistelrooij
- 18 décembre 2007 Dialogue structuré avec la Commissaire Benita Ferrero-Waldner, auquel le Président Lambert van Nistelrooij participa. (thèmes principaux : frontières extérieures et Coopération territoriale).

En décembre eut lieu une rencontre avec le Directeur général Dirk Ahner à Bruxelles sur invitation de l'Euregio Bayerischer Wald/Böhmerwald, à laquelle participèrent le Secrétaire général Martín Guillermo-Ramírez accompagné du membre d'honneur Jens Gabbe. Le contenu fut concentré avant tout sur les nouvelles dispositions des Politiques structurelle et de Cohésion après 2013.

Pour ce qui concerne la Coopération avec le Comité des régions (CdR), le Secrétaire général de l'ARFE a très étroitement coopéré durant toute l'année avec son Secrétaire général, Gerhard Stahl. En sus eurent lieu des rencontres avec les Secrétaires généraux des Organisations régionales européennes, organisées par le Comité des régions, ce à deux reprises au cours de l'année 2007. L'ARFE prit part aux manifestations suivantes du CdR :

- 02 et 03 mai 2007 Conference on European Values, Münster
- 05-07 juin 2007 réunion plénière du CdR et Forum sur le Plan D „Communicating Europe, Going Local“, Bruxelles
- 08-11 octobre 2007 Open Days 2007, Bruxelles

En 2007 fut en outre développé entre le Secrétaire général du CdR, Gerhard Stahl et le Secrétaire général de l'ARFE, Martín Guillermo-Ramírez, un plan d'action (signé au début de 2008), dans lequel les principaux thèmes de la coopération future furent établis :

- activités communes sur la Coopération territoriale et sur le GECT

- participation de l'ARFE aux Commissions du CdR et coopération avec les Rapporteurs
- dialogue structuré
- organisation de Conférences communes, de séminaires et manifestations communs.

L'ARFE coopéra sur certains points aussi avec le Comité économique et social européen, en 2007 notamment à l'occasion du Rapport sur les Eurorégions (Rapporteur Zufiaur). Le Rapport prit en compte des contenus essentiels et des recommandations issus de documents de l'ARFE (définitions, plus-value, solutions, etc.).

La Coopération avec le Conseil de l'Europe, qui remonte aux années 1960, reste intensive. Le Secrétaire général du Congrès des Communes et Régions d'Europe (CCRE) devrait prendre part une fois par an aux réunions de Comité directeur de l'ARFE en vue d'un échange d'expériences. L'ARFE a été en outre un partenaire actif dans certains Séminaires du Conseil de l'Europe, spécialement dans l'Europe centrale. Elle prit part au Congrès annuel des Communes et Régions d'Europe fin mai début juin 2006 à Strasbourg. L'ARFE est membre permanent du Comité central du CCRE et du Comité d'experts pour la Coopération transfrontalière. Le thème le plus important de 2007 fut le développement et la coordination de l'Instrument juridique du GECT de l'Union européenne et du troisième protocole complémentaire sur la Convention-cadre de Madrid du Conseil de l'Europe.

La coopération des grandes Organisations régionales européennes (ARFE, CPRM, Conseil des Communes et Régions d'Europe, Eurocities, ARE, REGLEG) s'est aussi développée positivement en 2007. Les 11 et 12 juin 2007, une Conférence sur la sécurité maritime eut lieu à Malmö (S), organisée par l'ARFE, INTERACT, la CRPM comme par la MSUO.

7. L'ARFE et la globalisation

La question de savoir quels rôles jouent la Coopération transfrontalière et les régions en-dehors de l'Europe gagne graduellement en importance. Une première Convention internationale pour le développement régional et local, organisé par la CRPM et l'United Nations Programm Development (UNDP) eut lieu à Marseille, une Conférence la suivit au Cap, Afrique du sud. Le Vice-président Francois Maïtia, Aquitaine, prit part aux deux manifestations. En outre, le Président Lambert van Nistelrooij voyagea à New York pour une manifestation où il rencontra les responsables du programme et certains représentants du Secrétariat général. La Coopération transfrontalière gagne en importance pratiquement et politiquement en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La coopération avec l'Amérique centrale et du Sud est soignée notamment par des représentants espagnols de Comité directeur. En vue de la coopération avec l'Union africaine, spécialement avec l'Afrique de l'Ouest, il y eut lieu une manifestation les 8 et 9 mars 2007 à Bamako (Mali), à laquelle un représentant de l'ARFE était invité, qui tint deux discours. Cette rencontre permit la préparation de la Conférence des Ministres africains des affaires transfrontalières en mai 2007 en Éthiopie.

L'ARFE est fort appréciée pour son expérience de conseiller. Avec l'aide de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, il fut décidé de développer un programme en Afrique comprenant une formation indispensable à la Coopération transfrontalière, où les coûts seraient pris en compte.

Pour l'ARFE, la coopération avec l'Afrique, notamment dans le Bassin méditerranéen, a une importance très grande. Car les frontières extérieures n'existent pas seulement avec nos membres de l'est, mais aussi en Méditerranée au sud, avec des conséquences considérables dues à l'immigration et à la sécurité, mais aussi avec de très belles possibilités de développement par la coopération.

8. Possibilités de travail de l'ARFE

Doyenne des Organisations régionales européennes, l'ARFE dispose du budget le plus réduit et du personnel le plus restreint en comparaison des autres. L'ARFE se trouve simultanément en concurrence avec d'autres Organisations régionales européennes pour le traitement de questions européennes, même si l'ARFE est la seule à s'occuper des questions des Régions frontalières.

Il convient de se demander si la seule qualité des contenus de l'ARFE suffit à se maintenir à un niveau européen. La représentativité politique doit être avant tout assurée par les Présidents. Des améliorations ont été enregistrées sur le plan de la représentation extérieure lors de manifestations importantes en Europe. Les Vice-présidents, les membres du Comité directeur ou les représentants de Régions frontalières sont de plus en plus disponibles pour des manifestations au sein de et avec l'Union européenne.

Lorsque l'ARFE parle de Régions frontalières, elle entend toutes ces régions, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. Elles sont bien entendu animées par différentes préoccupations, mais il n'existe pas de conflit d'intérêts fondamental. L'ARFE privilégie les intérêts des membres qui versent leurs cotisations. En revanche, toutes les régions doivent pouvoir bénéficier d'une aide.

L'aide apportée par les régions membres à l'ARFE pourrait être encore améliorée. En outre, les membres du Comité directeur pourraient être mieux engagés dans des manifestations ou pourraient prendre en charge des domaines de préoccupation politiques. Le cercle des personnes qui pourraient mettre du temps à disposition et en règle générale à court terme, ainsi que ce serait politiquement nécessaire, reste restreint. Car à ceux qui sont actifs à l'ARFE de manière honorifique, cela pose des problèmes dans la pratique. Même si les membres et remplaçants du Comité directeur devaient être plus actifs, une présentation unitaire de l'ARFE à l'extérieur reste absolument nécessaire, c'est à dire que les fondements et la philosophie de la Coopération transfrontalière tels qu'ils apparaissent dans les statuts, la Charte et le Programme d'action de l'ARFE, dans le Practical guide et dans de nombreux autres documents, doivent être représentés par tous de manière unitaire.

Jusqu'en 2002, le **Comité consultatif de l'ARFE** siégeait régulièrement, notamment dans le cadre du Projet LACE. Ensuite, le personnel en fut à ce point réduit pour raisons financières que pratiquement seul Herr von Malchus restait actif en tant que Président.

Depuis 2006/2007, le Comité consultatif se réunit à intervalle régulier, en règle générale deux fois l'an. Le rôle du Comité consultatif est de seconder le Comité directeur et le Secrétaire général par des prises de positions indépendantes, des conseils et la prise en charge de tâches exceptionnelles, soit sur recommandation, soit sur l'initiative propre, lorsque le Comité consultatif le juge nécessaire.

Les dernières décisions sur l'activité du Comité consultatif et de ses membres ont été prises par le Secrétaire général en accord avec le Président du Comité consultatif (Viktor Freiherr von Malchus 1988-2008).

Le Président du Comité consultatif mandate les membres du Comité consultatif. Pour des motifs financiers, il s'agit d'un petit cercle permanent d'experts reconnus des frontières aux connaissances européennes, aux activités scientifiques et à l'expérience de l'évaluation (Jacques Robert, Thomas Stumm, Jens Gabbe, Christian Haefliger) et à chaque fois un représentant de la Commission européenne, DG Regio et un autre du Comité des régions (qui voyagent à leurs propres frais). Suivant les besoins, des spécialistes peuvent y être adjoints sur des thèmes particuliers.

En 2007, le Comité consultatif traite des questions suivantes :

- préparation du Forum de l'ARFE sur l'espace rural
- préparation de la résolution finale de la Conférence annuelle de l'ARFE
- menée à bien de la Carte des Régions frontalières d'Europe
- Livre blanc des Régions frontalières d'Europe comme publication sous forme de livre ayant pour titre : « Coopération transfrontalière en Europe, développement et perspectives »
- Document de travail « Coopération transfrontalière après 2013 - priorité européenne et tâche politique de l'Union européenne
- recommandation sur la mise en œuvre de l'Agenda territorial
- développement de la proposition de projet « Stratégies de développement » pour l'ESPO
- Document de l'ARFE sur le secteur de santé transfrontalier
- recherche de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche
- préparation du Forum de l'ARFE sur la Coopération transfrontalière d'universités et d'instituts de recherche début 2008 à Trieste
- Prise de position sur le Programme de Voisinage et de Partenariat de l'Union européenne
- tableau d'évaluation pour le Prix 2007
- Prise de position sur le GECT
- Bulletin d'information de l'ARFE.

9. Secrétariat général

Le comité directeur est constamment informé des développements au sein du Secrétariat général. À la fin de 2007 étaient employés au Secrétariat général :

- une correspondancièrre en langues étrangères ($\frac{2}{3}$ de temps)
- une secrétaire en langues étrangères
- une employée pour l'OCR Change on Borders
- une comptable (mi-temps)
- un Secrétaire général

Le Secrétariat général est soutenu du point de vue organisationnel et sur le plan des idées par l'EUREGIO.

Les relations publiques de l'ARFE restent problématiques, car aucun personnel n'est jusqu'à présent disponible à cet effet. Les relations publiques à l'échelle de l'Europe

sont presque impossibles. Une grande aide est apportée par le site www.aebr.net et le Bulletin d'information électronique « Partenariat dans une Europe sans frontières ».

F:\DATA\334 AGE\Geschäftsberichte\2007\Arbeitsversionen\Geschäftsbericht 2007 D Entwurf FORMAT.doc